



COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mme Laura WEISS, Adjointe M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Laura FÄHNDRICH, Dany PETRIS MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Olivier FARNER, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	Céline FONTAINE, Blaise FONTAINE
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président Nicolas Hafner souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2021**
- 2. Approbation du règlement du cimetière de Soral**
- 3. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 275'000.- destiné à la rénovation de la Mairie**
- 4. Election du bureau du Conseil municipal**
- 5. Agrandissement EMS**
- 6. Fête nationale du 1^{er} août**
- 7. Communications de l'exécutif**
- 8. Propositions et questions individuelles**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du règlement du cimetière de Soral

Le Président lit la délibération, puis propose de passer au vote.

La délibération N°4 /2021 est approuvée à l'unanimité.

3. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 275'000.- destiné à la rénovation de la Mairie

Le Président lit la délibération, puis propose de passer au vote.

La délibération N°5 / 2021 est approuvée à l'unanimité, moins 1 abstention.

4. Election du bureau du Conseil municipal

Le Président propose de voter pour le Président d'abord, puis de voter sur les membres.

M. Nicolas Hafner est élu Président à l'unanimité.

MM. Samuel Battiaz et Raphaël Dunand sont élus membres, secrétaire et vice-président à l'unanimité, moins 2 abstentions.

5. Agrandissement EMS

Le Président lit en préambule 2 courriers datés des 10 et 11 juin 2021, de Mme Claude Howald et de M. Alain Collard, adressés au Maire et au Président du CM. La première relative à la signature d'un contrat de bail entre MM. Yves et Christophe Batardon et l'association NKC propriétaire de l'immeuble EMS Résidence de la Champagne, en vue de l'aménagement d'un parking sur la propriété située en France de la famille Batardon. M. Yves Batardon a refusé de signer le document qui le liait à NKC et met donc l'EMS dans une situation inconfortable envers la commune et critique pour leur projet d'extension de l'EMS.

Puis un 2^e courrier le 11 juin 2021 des mêmes signataires, a confirmé leur volonté de poursuivre le projet d'extension de l'EMS, selon les modalités connues. Ils informent attendre le vote du CM du 14 juin relatif à la densité avec confiance.

Le Président explique en conséquence que le CM doit voter sur la dérogation à la densité concernant le projet d'agrandissement de l'EMS, afin que le Maire puisse présenter un préavis favorable ou défavorable pour cette autorisation avant la fin du mois de juin.

Le Maire confirme qu'un vote sur la densité est aujourd'hui nécessaire avec les choix suivants : pour, contre, et pour sous condition. La condition pourrait être par exemple que l'EMS puisse trouver une solution pérenne au problème du parking.

J.-M. Dunand explique qu'il est demandé de se prononcer sur la densité, mais qu'elle ne se résume pas à un chiffre. Usuellement on distingue le bâti, l'espace partagé public, les espaces verts et la mobilité/stationnement. A son avis les 3 premiers critères sont remplis et le point d'achoppement se situe sur la mobilité. Il déclare être ennuyé de devoir voter aujourd'hui sur un projet inabouti. Lorsqu'un service ou une commune est sollicité pour préavis sur un projet, il y a plusieurs options : préavis défavorable (refus) ou préavis favorablement avec ou sans condition. Mais en l'état il est ennuyé pour donner une réponse, car le travail n'est pas terminé. Sa proposition est donc de voter un ajournement avec une demande de complément en invitant l'EMS à trouver une solution pour les places de stationnement. Ce qui implique que la résolution de ce problème prendra un peu de temps.

M. Florez relève que voter sous condition signifie tout de même que l'autorisation formelle de construire ne sera pas donnée... Et ajoute **J.-M. Dunand** d'autant que la servitude demandée a recueilli notre accord de principe, mais devra être formellement acceptée par le CM. Ce dernier garde donc la main. Néanmoins, il répète qu'il est favorable à une demande de complément et donc à un report du vote.

M. Hafner rappelle que le Maire doit rendre réponse d'ici la fin du mois de juin, l'EMS ayant aussi besoin de notre position, raison pour laquelle cette solution de voter oui avec condition semble opportune. Le problème, c'est le parking et pas l'agrandissement de l'EMS, donc si une solution pour trouver 25 places de parking est trouvée, il n'y aura pas d'opposition à ce projet. Avec une réponse positive, mais sous condition, la commune donne une image constructive et encourageante, permettant d'éviter de classer le projet.

M. Florez souligne que ce projet est discuté depuis un an, en commission, au CM, et la problématique est centrée sur le parking. Si c'est bien le cas, il préférerait un vote positif, assorti d'une condition de trouver une solution pérenne à ce parking, plutôt qu'un non, juste à cause du parking. Et il ajoute que l'on gardera quand même la main... Reporter le vote pour demander un complément, c'est aussi mesurer que l'on ne sait pas combien de temps cela peut prendre. De plus, concernant la densité, nous disposons de tous les éléments, nous ne pouvons donc pas demander un complément sur ce point.

J.-M. Dunand rappelle que la densité c'est 4 éléments et le dernier, la mobilité, n'est pas rempli. Nous n'avons donc pas tous les éléments.

M. Farner demande si le président de la commission est au courant des nouveaux éléments ? et il lui est confirmé qu'il en a bien été informé.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

M. Ruckstuhl demande quelle serait la garantie qu'un parking soit bien construit, si le oui sous condition devait être choisi ce soir ?

J.-M. Dunand précise que les préavis favorables condition portent généralement sur des éléments mineurs, mais ici il s'agit d'un élément majeur, d'où sa proposition de demande de complément. Il ajoute que pour lui, cela ne signifie pas forcément quelque chose de négatif, mais plutôt une volonté d'accompagner l'EMS pour trouver une solution. Il ajoute que nous n'avons pas de politique de stationnement pour le village, peut-être est-ce le moyen d'avoir une vision plus large ? D'autre part, il regrette d'être pris en otage et de prendre le risque d'un refus, alors que des solutions existent encore. Il encourage donc l'exécutif à faire cette demande de complément pour gagner du temps et permettre à la commission de travailler encore et d'accompagner l'EMS dans ses réflexions. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, le projet est inabouti. Par ailleurs, il ajoute que même un préavis négatif n'empêcherait pas le canton de le trouver injustifié et de ne pas le suivre.

M. Hafner ajoute en réponse à **M. Ruckstuhl** qu'un préavis sous condition signifie aussi que l'exécutif et la commission s'assurent que celle-ci soit bien remplie.

M. Florez se pose la question de savoir ce qui se serait passé s'il n'y avait pas eu de problème avec les Batardon ?

M. Battiaz estime que les conditions mériteraient d'être éclaircies à la lueur des faits nouveaux communiqués et alors, un vote serait prématuré ce soir. La densité étant intimement liée à la problématique des parkings et si celle-ci est liée à la mission donnée à l'exécutif de trouver une solution de parking au sein du village, alors il voit cela comme une opportunité de trouver une solution, et pour l'EMS, et pour le village. Le parking Batardon n'était pas pour beaucoup une solution, car allant dans le sens d'une privatisation des parkings, alors c'est la commune qui doit garder le contrôle des parkings.

M. Florez ne comprend pas le terme de privatisation, s'agissant de l'arrière de l'EMS, qui est une propriété privée...

R. Dunand rappelle que la problématique du parking Batardon, c'est aussi qu'il est situé en France, donc incontrôlable. Et s'il devait y avoir un oui sous condition, il faudrait que celui-ci se trouve sur Suisse, comme l'EMS. Il est donc favorable à un report du vote pour demande de complément.

M. Hafner rappelle que nous devons voter ce soir et nous prononcer sur la densité comme il était prévu.

Mme Fabjan souhaite dire que le problème aujourd'hui c'est le stationnement dans le village dans sa globalité et les voitures des visiteurs de l'EMS ne lui posent pas plus de problèmes que les autres. Donc s'il faut donner une réponse, elle doit être valable pour l'EMS et pour le village et elle souhaite un traitement global du problème.

M. Hafner fait remarquer que d'englober les parkings dans une politique commune signifie aussi que c'est vers du long terme que l'on se dirige.

M. Florez précise que ce travail sera fait, car nous disposons maintenant de la personne compétente et si nous ne devons plus attendre sur une solution pour l'EMS, ce sera fait encore plus rapidement.

M. Hafner rappelle qu'à aucun moment il n'a été dit que l'agrandissement de l'EMS pouvait se faire sans places de parking. Un vote sous condition, c'est justement pour que le problème des parkings soit réglé. D'autre part, les travaux ne pourront pas commencer *avant* qu'une solution de parkings pour l'EMS soit trouvée. C'est clair.

Mme Fabjan ajoute que dans les pistes à explorer il y a aussi la mobilité douce, un P+R pas très loin, des bus, etc...Elles devraient aussi être exploitées.

Le Président propose pour le oui, sous condition, une phrase du type « à condition que l'EMS trouve une solution de parkings pour son personnel et ses visiteurs ». Puis il rappelle que le problème du report du vote, c'est que l'EMS ne peut pas avancer dans son projet.

J.-M. Dunand ne peut pas laisser dire que l'EMS est bloqué si on reporte le vote. D'autres services que la commune feront vraisemblablement aussi des remarques et le projet peut évoluer. La commune peut donc faire une demande de complément et nous voterons le jour où la solution sera trouvée.

Le Président rappelle que l'on peut simplement voter oui ou non comme cela était prévu avant la nouvelle « Batardon » et sans rajouter de condition. Il propose de faire un tour de table pour voter oui ou non. Maintenant, les places réservées pour l'EMS étaient de 25, il est possible de reprendre ce chiffre dans un libellé avec condition.

M. Florez confirme que l'on peut mettre beaucoup de choses dans la condition, mais s'il n'y a pas la volonté de voter, on ne peut rien y faire. Maintenant, l'avis de l'exécutif vous le connaissez, c'est de voter oui, sous condition.

M. Hafner fait remarquer que si l'on ne vote pas aujourd'hui, on reporte de 2 ans... Il ajoute que l'EMS nous demande de nous positionner pour un oui ou un non, et vous n'arrivez pas à vous positionner. Si tout le monde est contre ce projet, on vote, tout le monde dit non et c'est réglé.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

Le Président propose de passer au vote : soit oui, ou oui avec condition, ou non, ou abstention. Et **M. J.-M. Dunand** demande de voter une demande de complément.

M. Farner suggère de voter d'abord sur l'ajournement et s'il n'est pas accepté, restent les 3 possibilités mentionnées.

Le Président propose de voter sur un ajournement avec une demande complément pour trouver une solution pour les places de parking.

L'ajournement et le complément sont acceptés par 8 voix pour.

6. Fête nationale du 1^{er} août

D. Pétris informe que la commission manifestations et sports a rencontré l'amicale des pompiers pour l'organisation du 1^{er} août et il a été décidé de faire un événement en 2 parties, soit avec 2 groupes de 300 personnes dans le respect des mesures sanitaires. Le premier de 11h à 16h et le 2^e de 18 à 22h30 avec plusieurs groupes différents et un feu d'artifice, mais pas de feu de joie. Des inscriptions seront demandées avec limitation aux habitants de Soral + Laconnex. Un contrôle sera fait et les lieux seront sécurisés dès la veille du week-end. De plus, elle devra fournir un plan de protection qui sera validé par le canton. A suivre.

Mme Dougoud demande ce que font les autres communes ? **M. Florez** répond qu'il n'y a de réponse commune à toutes.

7. Communications de l'exécutif

Mme Weiss informe d'une réponse de la commission des routes et qu'une séance est prévue le 21 juin à 17h, à la salle communale. Un tour du village est prévu pour les aménagements provisoires à prévoir.

Puis, des journées portes ouvertes sur la route de contournement sont agendées pour les 16 et 28 septembre 2021. La population en sera informée.

8. Propositions et questions individuelles

J.-M. Dunand rappelle, s'agissant des soirées d'informations de septembre, que le canton a demandé à la commune de se prononcer, mais la commune a-t-elle l'obligation de répondre ?

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

M. Florez explique que M. Dal Busco a répondu que le CE n'a rien à dire, s'agissant d'un projet du Grand Conseil et de la commission des routes. En conséquence, dans la forme la plus normale, la commune de Soral doit dire qu'elle veut que ce projet aille plus loin et doit donc montrer son positionnement vis-à-vis de cette commission. Celle-ci va l'étudier avant de la retourner au Grand Conseil.

J.-M. Dunand demande alors si la commune peut réserver sa réponse à la commission ?
Mme Weiss précise que M. Dal Busco attend l'avis de la commune. Et **M. Florez** ajoute que la commune fera son travail.

Mme Fabjan informe que la nuit fut belle, malgré la météo. Merci à ceux qui y ont œuvré. Puis la journée réparation vélos a été un succès avec 40 vélos réparés et merci aussi à tous les participants.
Info subvention vélos : 20 demandes ont été payées à ce jour et ça continue...

Mme Pétris rappelle la sortie du 26 juin à laquelle tous les c.m. sont conviés...

Mme Dougoud informe que pour les restos scolaires des Cuicui, une AG extraordinaire a élu un nouveau comité.
Puis un point Personnel pour l'année prochaine a été fait et une offre d'emploi va paraître pour avoir du personnel fixe de préférence.

Enfin, une demande est faite par les enfants pour tenir une bibliothèque communale dans la salle de rythmique les vendredis de 16 à 18H30 et un accord de principe souhaité.
L'autorisation est accordée.

Mme Fährndrich rappelle la sortie des Jeunes qui compte 22 inscrits à ce jour.

M. Farner informe d'un vernissage Hans Erni à la galerie sur les 2 week-ends à venir. Puis, pour le 1^{er} octobre, une conférence de MM. Achkar et Moeschler à 20H, sur la noctilogie.

M. Ruckstuhl déclare être intéressé à remplacer M. Farner au Bureau de votation, il donnera sa réponse en septembre.

La séance est levée à 20H.